PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT
Développement ressources & marchés

LES CLES DE LA NEGOCIATION A DISTANCE

Attention, ce bulletin d'inscription est réservé aux entreprises qui ne sollicitent pas la prise en charge de leur OPCO.

Durée : ½ journée
Dates : le 17 octobre 2025 de 9h à 12H30
Nombre d'heures : 3h30

PARTICIPANTS

M. ☐ Mme. ☐ Prénom : Nom :
Fonction : E-mail :
Téléphone : ____/____/____/____/____ Mobile : ____/____/____/____/____

M. ☐ Mme. ☐ Prénom : Nom :
Fonction : E-mail :
Téléphone : ____/____/____/____/____ Mobile : ____/____/____/____/____

RESPONSABLE INSCRIPTION

M. ☐ Mme. ☐ Prénom : Nom :
Fonction : E-mail :

Raison sociale :
Adresse :
.....
Téléphone : ____/____/____/____/____ Mobile : ____/____/____/____/____
N° siret : __/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__

FACTURATION

Etablissement à facturer, si différent :
.....
Votre référence commande :

REGLEMENT

Budget pour la journée : 455 € HT + TVA 20% : 546 € TTC
Intra-entreprise possible sur demande : nous consulter.

Cette formation ne peut être prise en charge par votre OPCO.

☐ Ci-joint un chèque de : ……. € A l'ordre de PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT
☐ Paiement à réception de facture

NOM ET SIGNATURE

La signature de ce bulletin d'inscription signifie l'acceptation sans réserve des Conditions Générales de Ventes figurant dans les deux pages suivantes.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (1/2)

La société PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT, sise au 24 Bis Chemin des Trois Noyers – 69570 Dardilly, est un organisme de formation professionnelle enregistré sous le N° 82 69 09312 69 auprès du préfet de région de Rhône-Alpes qui développe, propose et dispense des formations en inter et intra entreprise. PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT réalise également de l'accompagnement individuel sous forme de coaching de cadres et dirigeants d'organisations. L'ensemble des prestations PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT est ci-après dénommée « l'Offre de services PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT » ou « l'Offre de services ».

1. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de services PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT relatives à des commandes passées auprès de PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT par tout client professionnel (« le client »). Sauf acceptation formelle et écrite de PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV qui prévalent sur tout autre document du client et notamment sur d'éventuelles Conditions Générales d'Achat. Le fait que PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le client reconnaît que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

2. Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention peut être établie, à la demande du client, selon les textes en vigueur et adressée en deux exemplaires dont un est à retourner signé par tout représentant dûment habilité du client. L'attestation de participation est adressée en fin de formation et une attestation de présence pour chaque participant peut être communiquée sur demande.

3. Modalités de passation des Commandes

Pour les formations intra, l'offre de service et les prix indiqués par PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT sont valables un (1) mois à compter de l'envoi de la proposition. L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT d'un accord formel du client, bon de commande signé ou courriel, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission dudit bon de commande. Pour les formations inter, l'offre de services est réputée acceptée dès la réception par PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT d'un bulletin d'inscription dûment complété et signé. PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT se réserve la possibilité d'annuler au plus tard 15 jours avant le début d'une session de formation Inter si le nombre d'inscriptions est insuffisant ou si les conditions ne sont pas réunies pour en assurer le bon déroulement. Dans ce cas, le client sera informé par courriel et se verra proposer la possibilité de reporter son inscription à une date ultérieure.
A défaut de précision dans la proposition, les conditions de règlement sont les suivantes : Acompte à la signature : 50%, Le solde au mitan de la prestation. Tout acompte restera acquis à PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT si le client renonce à la formation, passé un délai de 7 jours calendaires après réception de l'accord formel du client.

4. Facturation – Règlement

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Pour les formations intra, les frais de déplacement, stationnement, restauration et hébergement du (ou des) consultant(s), font l'objet d'une facturation séparée et sur justificatifs. Les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant sont facturés en sus ou pris en charge par le client. Pour les formations inter entreprise, les frais de déplacement, stationnement, restauration et hébergement du (ou des) participant(s), sont pris en charge par le client.
Le règlement est comptant, sans escompte. Membre d'une association de gestion agréée, le règlement par chèque est accepté. En cas de retard de paiement, PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT pourra suspendre toutes les commandes en cours.
A défaut de règlement, les pénalités applicables seront conformes à l'article L441-10 du code de commerce, égales au taux de refinancement de la Banque centrale européenne (BCE) majoré de 10 points de pourcentage. Un montant forfaitaire de 40,00 € HT sera facturé en sus pour frais de recouvrement.

5. Règlement par un OPCO

Il appartient au client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO et de vérifier les conditions de son accord de financement. Dans tous les cas, le client prendra en charge directement avec l'OPCO, les modalités administratives et de remboursement des frais de formation. PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT se tient à la disposition du client pour lui fournir tous documents nécessaires, dans le respect du cadre réglementaire de la formation professionnelle.

6. Annulation des formations à l'initiative du client

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT et le client et sont bloquées de façon ferme, passé un délai de 7 jours calendaires après réception de l'accord formel du client. En cas d'annulation tardive par le client d'une session de formation planifiée en commun, et sauf cas de force majeure avéré, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- report ou annulation communiqué au moins 30 jours calendaires avant la session : 30% des honoraires relatifs à la session seront facturés au client.
- report ou annulation communiqué moins de 30 jours calendaires avant la session : 50% des honoraires relatifs à la session seront facturés au client.
- report ou annulation communiqué moins de 15 jours calendaires avant la session : 100% des honoraires relatifs à la session seront facturés au client.

Tout stage, cycle ou parcours commencé est dû en entier.

PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT S.A.R.L. au Capital de 20 000 € - 507 516 763 RCS Lyon
N° SIRET : 507 516 763 00020 – CODE APE : 7022 Z
24 Bis Chemin des 3 Noyers - 69570 DARDILLY - Tél : 33 (0)6 64 16 25 57 – philippe@duvocelle.com – www.duvocelle.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (2/2)

7. Limitations de responsabilité de PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT

La responsabilité de PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du ou des module(s)de formation par les Utilisateurs ou toute cause étrangère à PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client. La responsabilité de PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT est plafonnée au montant du prix payé par le client au titre de la prestation concernée.
En aucun cas, la responsabilité de PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT ne saurait être engagée au titre des dommages indirects.

8. Force majeure

PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT. En cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure, PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT proposera au client de reporter l'offre de services, dans un calendrier pouvant convenir aux deux parties.

9. Propriété intellectuelle

PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, …) utilisés par PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT. A ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du client sans accord exprès de PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT. En particulier, le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

10. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT au client. PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le client, y compris les informations concernant les participants.

11. Communication

Le client accepte d'être cité par PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT comme client de ses offres de services, aux frais de PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 9, PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT peut mentionner le nom du client ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

12. Protection des données à caractère personnel

Le client s'engage à informer chaque Utilisateur que :
- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins d'amélioration de l'offre PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT et du suivi de la validation de la formation opérée conformément à la commande.
- le parcours de formation et le suivi des acquis des participants sont des données accessibles à ses services.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT. Le client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le participant et auxquelles il aura eu accès. PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT pourra pour sa part, conserver les données liées à l'évaluation des acquis par le participant, pour une période n'excédant pas deux ans.

13. Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Lyon.

PHILIPPE DUVOCELLE CONSULTANT S.A.R.L. au Capital de 20 000 € - 507 516 763 RCS Lyon
N° SIRET : 507 516 763 00020 – CODE APE : 7022 Z
24 Bis Chemin des 3 Noyers - 69570 DARDILLY - Tél : 33 (0)6 64 16 25 57 – philippe@duvocelle.com – www.duvocelle.com